



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 47785

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation financière du cinéma français. Il faut bien admettre que le cinéma français souffre d'un problème criant de rentabilité. L'inflation galopante des coûts, qui ne cesse de s'accroître en raison des difficultés actuelles du marché cinématographique nuit gravement au cinéma français. Les artifices financiers tels que les subventions ou la défiscalisation sont des remèdes qui ne règlent rien. Il faut, au contraire, produire moins de films et se concentrer sur la qualité. La notion de risque qui influe sur la qualité de la production doit redevenir la règle. On ne peut pas permettre en temps de crise de financer des films de piètre qualité, films financés par l'argent du contribuable. Ainsi, les salaires des acteurs devraient être financés par le spectateur et non par le contribuable comme c'est le cas dans tous les autres pays. Il doit en être de même pour les séries qui restent d'une qualité moindre par rapport aux séries anglaises ou allemandes. Il lui demande ce qu'elle compte faire relancer le cinéma français et faire en sorte qu'il puisse, comme ce fut le cas auparavant, rivaliser avec ses homologues étrangers.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient, en premier lieu, à souligner la vitalité du cinéma français dont témoignent la modernité et la diversité du parc de salles, la diversité et la qualité de la production cinématographique fréquemment récompensée dans le cadre de festivals de portée internationale et, sans oublier, le niveau élevé depuis de nombreuses années de la fréquentation, ni les excellents chiffres de part de marché des films français (estimée à 46,3 % sur les 9 premiers mois de 2014). Cette vitalité est sans nul doute aussi le fruit d'un soutien constant des pouvoirs publics sans égal en Europe et qui a permis de hisser et de maintenir la cinématographie française aux tous premiers rangs mondiaux. Pour autant, il est vital que cet ambitieux mais complexe dispositif de soutien au cinéma soit régulièrement questionné et réformé. C'est dans cet objectif que la ministre de la culture et de la communication a lancé les Assises pour la diversité du cinéma en janvier 2013. Depuis lors, Monsieur René Bonnell a remis son rapport sur le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique, qui s'articule autour de trois axes majeurs : - un constat approfondi sur l'économie du secteur et la situation des relations entre les différents acteurs de la filière économique, - les perspectives d'évolution des différents marchés, de l'industrie cinématographique (salles, vidéo, TV, exploitation, Internet) et de l'alimentation du fonds de soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à moyen terme, - les orientations stratégiques souhaitables pour adapter le système de financement et de développement du cinéma à l'ère du numérique. A ces travaux, se sont ajoutés ceux du groupe de 18 professionnels - réalisateurs, producteurs, techniciens - réunis autour de Madame Pascale Ferran et de Madame Katell Quillévéré. Ils ont élaboré un document de réflexion et une vingtaine de propositions pour un meilleur financement du cinéma d'auteur. Au final, ces différents travaux ont permis de porter à la discussion 70 propositions concrètes pour améliorer, moderniser l'économie de la filière et le fonds de soutien, préserver ses principes fondamentaux et adapter le cinéma à la révolution numérique. Ces propositions portent principalement : - sur un partage de risques plus équilibré, fondé sur une transparence accrue et une maîtrise

des coûts de production, - sur le financement de la production, - sur la diffusion des films sur les différents marchés : chronologie des médias, aménagement de la distribution des films de la diversité dans les salles, soutien et contribution accrue de la vidéo à la demande et de l'export dans l'économie des films. Elles font l'objet, depuis mars dernier, d'une large concertation orchestrée par le CNC réunissant des représentants de tous les maillons du secteur : exploitation, distribution, production, édition vidéo et vidéo à la demande, chaînes de télévision, auteurs, scénaristes, réalisateurs, techniciens, industries techniques, représentants des salariés... Suite à une première phase de discussion, un premier train de mesures a été soumis à la concertation avec les professionnels en juin dernier, afin d'envisager la mise en oeuvre des premières réformes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47785

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 578

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10824